



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission de l'emploi et des affaires sociales

2010/2305(INI)

28.3.2011

PROJET D'AVIS

de la commission de l'emploi et des affaires sociales

à l'intention de la commission du développement régional

sur l'absorption des Fonds structurels et de cohésion: enseignements tirés en
vue de la future politique de cohésion de l'UE
(2010/2305(INI))

Rapporteure pour avis: Edit Bauer

(*) Commission associée – Article 50 du règlement

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'emploi et des affaires sociales invite la commission du développement régional, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que les politiques économique, régionale et sociale de l'UE sont intimement liées et que les problèmes de capacité d'absorption des différents fonds dans les États membres sont similaires;
 - 1. demande à la Commission et aux États membres de s'assurer que le futur FSE contribuera à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020 dans les domaines de l'emploi et de la politique sociale comme un instrument efficace, simple et convivial;
 - 2. souligne que les efforts doivent être concentrés sur un nombre limité de priorités afin de maximiser les effets du FSE sur la stratégie Europe 2020;
 - 3. demande aux États membres d'associer les partenaires sociaux aux niveaux national et local afin de mieux cerner les besoins du marché du travail;
 - 4. demande aux États membres d'améliorer l'information sur l'accessibilité du FSE et d'augmenter les capacités de construction de projet afin de contribuer à la création de nouveaux emplois;
 - 5. demande à la Commission de s'assurer que tout en soutenant la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020, la politique de cohésion réduira les disparités et favorisera un développement harmonieux dans l'UE;
 - 6. regrette qu'en raison de procédures administratives longues, de règles complexes et de mécanismes de contrôle lourds, la mise en œuvre du FSE soit plus lente que prévu et que, de ce fait, beaucoup de bénéficiaires potentiels s'abstiennent de demander un financement;
 - 7. demande à la Commission de revoir le niveau de co-financement et de mieux refléter le niveau de développement; demande aux États membres de créer des mécanismes visant à aider les petits bénéficiaires à préparer leurs demandes et à les soutenir tout au long de leur mise en œuvre;
 - 8. demande aux États membres de recourir davantage à la possibilité des avances pour les bénéficiaires du FSE ;
 - 9. considère qu'il faut accorder une attention particulière et soutenue aux résultats réels du soutien du FSE en améliorant les systèmes d'évaluation, de surveillance et d'indicateurs.